



Cette affiche ne devra pas  
être recouverte  
avant le 19 juillet 2025

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

## Projet d'aménagement de la Porte de Montreuil, Paris 20<sup>ème</sup>

Par arrêté municipal en date du 30 avril 2025, Madame la Maire de Paris ouvre une participation du public par voie électronique à la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, 6 place Gambetta

**Du lundi 16 juin 2025 à 8h30 au vendredi 18 juillet 2025 à 17h**



© Setec TPI (mandataire) / TVK / OLM / Bollinger Grohmann / Citec / ON – Image Myluckypixel

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-porte-de-montreuil>



Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Pendant toute la durée de la PPVE, un poste informatique sera mis à la disposition du public afin de permettre un accès au dossier et au registre sous forme dématérialisée, à la mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement, 6 place Gambetta, ouverte les lundis (sauf le lundi 14 juillet, férié), mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h et les jeudis de 14h à 17h (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés). Pour plus de précisions, se référer au site de la mairie d'arrondissement <https://mairie20.paris.fr>

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis d'aménager relatif à l'aménagement de la Porte de Montreuil à Paris 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Le projet d'espaces publics, d'une emprise de 83.596 m<sup>2</sup>, consiste :

- au niveau du giratoire de la place de la Porte de Montreuil, à la création d'un ouvrage de couverture du boulevard périphérique au centre de l'anneau permettant la création d'une grande place très largement végétalisée, trait d'union entre Paris et les communes limitrophes, ainsi que l'augmentation des espaces dédiés aux circulations douces, cheminements piétons et cyclistes,
- à la reprise des espaces publics de voirie, des liaisons cyclables et végétalisation des avenues du Professeur André Lemierre, Léon Gaumont, Benoît Frachon,
- à la plantation de la plateforme du marché aux Puces en plein air;
- à la requalification des espaces verts du square situé en limite du centre sportif Déjérine en vue de son ouverture au public,
- à la renaturation et mise en valeur des talus du boulevard périphérique en renforcement de la trame verte.

Le projet prévoit la création d'espaces végétalisés et plantés avec 704 arbres plantés et 36 transplantés (environ 15.130 m<sup>2</sup> de surfaces plantées, dont environ 12.130 m<sup>2</sup> en pleine terre), et l'implantation de mobilier urbain.

D'autres demandes d'autorisations d'urbanisme seront déposées ultérieurement, concernant :

- la réalisation d'un programme d'environ 26 000 m<sup>2</sup>, comprenant des activités de bureau, d'hôtel, de halle de restauration et d'alimentation, de commerces ainsi qu'un centre municipal de santé prévus sur ce secteur,
- la réimplantation de la recyclerie sur la future place.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié :

Une demande de mise en consultation sur support papier prévue au II de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement, peut être présentée auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, située au 121 avenue de France dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, ou à la mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement, 6 place Gambetta. La demande doit être présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation fixé par l'autorité administrative conformément au quatrième alinéa du II de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement.

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment :

- les avis des collectivités territoriales intéressées ;
- le dossier de demande de permis d'aménager ;
- l'étude d'impact actualisée au titre de l'évaluation environnementale ;
- l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAE) ; également consultable sur le site <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-ile-de-france-a1446.html>
- et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des demandes de renseignements sur le dossier, des questions, ou des demandes de précisions sur les conditions dans lesquelles les observations peuvent être émises, peuvent être adressées à la Mairie de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'aménagement – 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse mail suivante : [DU-porte-de-montreuil@paris.fr](mailto:DU-porte-de-montreuil@paris.fr)

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site dédié.

La personne responsable du projet pour la SEMAPA est Madame Sandrine MOREY, 69 rue du Chevaleret, 75013 PARIS.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'aménager et le délivrer par arrêté est la Maire de Paris.